Recommandation 508 (1968)[1]

Extension de la coopération scientifique et technologique européenne

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Constatant que les conditions dans lesquelles les divers travaux, initiatives et développements en matière scientifique et technologique réalisés jusqu'à présent en Europe n'ont pas donné dans l'ensemble des résultats satisfaisants ;

2. Regrettant l'absence de motivation précise des projets actuels de coopération technologique en Europe, et le fait que la coordination insuffisante entre les organisations scientifiques européennes a pour effet une utilisation peu satisfaisante des ressources disponibles ;

3. Se félicitant de la tenue sous les auspices de l'O.C.D.E. de la 3e Conférence ministérielle sur la Science, les 12 et 13 mars 1968 ;

4. Notant avec satisfaction que la Conférence étudiera les questions auxquelles l'Assemblée a porté un vif intérêt, en particulier celles des disparités technologiques entre l'Europe et les Etats-Unis ;

5. Rappelant avec satisfaction que la 2e Conférence a invité l'Assemblée Consultative à envoyer des observateurs à ses travaux et qu'elle a transmis un rapport à l'Assemblée sur les résultats de cette Conférence ; confiante que la même pratique sera suivie à la 3e Conférence,

6. Recommande au Comité des Ministres :

6.1. de prévoir une réunion ministérielle à l'échelon européen après la clôture de la 3e Conférence ministérielle de l'O.C.D.E. consacrée à la Science, les 12 et 13 mars prochain, et avant la Conférence ministérielle des Six, en juin, afin d'examiner les conséquences pour l'Europe des résultats de la 3e Conférence ministérielle sur la Science ;

6.2. d'inviter les gouvernements membres à donner pour instruction à leurs délégués à la 3e Conférence ministérielle sur la Science :

a. de transmettre à l'Assemblée du Conseil de l'Europe un rapport sur les résultats de la Conférence suffisamment à temps pour la session de mai 1968 ;

b. d'inviter un membre de l'Assemblée du Conseil de l'Europe, en qualité d'observateur, au Comité de la politique scientifique de l'O.C.D.E. et à la Conférence.

1. Discussion par l'Assemblée le 29 janvier 1968 (14e séance) (voir Doc. 2324, rapport de la commission de la Science et de la Technologie). Texte adopté par l'Assemblée le 29 janvier 1968 (14e séance).